

Protection des données et transparence
Bulletin d'information, n°12, décembre 2011

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence (PPDT) vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée. Pour vous inscrire : ppdt@etat.ge.ch

« ThinkData »

A l'occasion de la Journée mondiale de la protection des données personnelles, les préposées sont heureuses de vous inviter à la présentation du service de sensibilisation à la protection des données et à la transparence, élaboré de manière interdisciplinaire par les membres du « ThinkGroup données, société et transparence »

Réservez d'ores et déjà la date, plus d'information dans le bulletin n°13 en janvier 2012.

Vendredi 27 janvier 2012 à l'IDHEAP Lausanne, de 10 à 12 heures

~~~~~  
**Nos activités**  
~~~~~

Agrément (protection des données)

Mise à jour de la facturation par les Hôpitaux universitaires de Genève des hospitalisations en soins aigus somatiques en raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 du système forfaitaire « SwissDRG ».

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_PD_2011_I_014_HUG_SwissDRG_2011_12_05_V.pdf

Agrément (vidéosurveillance)

Aval au projet de pose de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public de la commune de Chêne-Bougeries. La mise en œuvre concrète est reportée à l'été 2012, dans l'attente d'un projet pilote avec la commune du Grand Saconnex, qui vise à faire intervenir un expert dans la mise à jour du parc de caméras de cette commune pour élaborer des recommandations utiles à toutes les communes.

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_VS_2011_I_013_Chene-Bougeries_Avis%20conformite_2011_11_28_V.pdf

Installation par la Ville de Genève d'un système de vidéosurveillance sur le couvert provisoire à vélos (vélostation) de la place Montbrillant

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_VS_2011_I_012_VilleGE_Velostation_Montbrillant_2011_11_21_V.pdf

Nouvelle rubrique sur la page citoyenne : Actions d'intérêt public

Des exemples concrets (Feuille d'avis officielle en ligne, dossier du patient, clause d'autorisation) des cas traités par notre bureau sont mis en ligne pour informer les citoyennes et citoyens :

http://www.ge.ch/ppdt/espace_citoyen.asp

Législation

Confédération helvétique

Révision partielle de l'ordonnance sur les systèmes d'information du Service de renseignement de la Confédération OSI-SRC, au 1^{er} janvier 2012:

Cette révision tient compte des recommandations de la Délégation des Commissions de gestion des deux Chambres fédérales (DÉICdG) et du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Le rapport dénonçait notamment le programme Fotopass, qui répertorie automatiquement les personnes de certains pays à la frontière suisse. Selon la nouvelle ordonnance, les données personnelles obtenues grâce à Fotopass seront uniquement accessibles à un cercle très restreint au sein même du SRC. Elles seront effacées après cinq années.

Les données de ce dossier seront comparées avec la banque de données ISIS. Une mention dans ISIS sur la base du contrôle des photos des passeports ne sera faite que si la personne était déjà dans ISIS avant qu'elle ne franchisse la frontière. Les données déjà enregistrées seront effacées d'ISIS pour autant qu'elles ne soient pas effectivement utilisées à des fins de protection de l'État ou transmises à des tiers. Le successeur du programme de recherche Fotopass devrait entrer en service début 2012.

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/25129.pdf>

Révision partielle de l'ordonnance sur l'informatique et la télécommunication dans l'administration fédérale (OIAF), au 1^{er} janvier 2012.

En vertu de cette ordonnance, le Conseil fédéral assumera la responsabilité stratégique générale de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration fédérale. Il définira également les services standards dans le domaine des TIC pour toute l'administration fédérale et décidera si ceux-ci doivent être fournis en interne ou acquis à l'extérieur. En outre, le Conseil fédéral décidera dans quels domaines le pilotage des TIC aura lieu au moyen de directives détaillées (normes, processus, méthodes, architecture). Il édictera des instructions en matière de sécurité informatique et décidera de l'attribution de ressources aux TIC sur la base de la gestion du portefeuille des TIC et dans le cadre du processus budgétaire.

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=42614>

Révision partielle de l'ordonnance sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OSCPT), au 1^{er} janvier 2012.

Les dispositions révisées fixent les mesures que les fournisseurs de services de communication devront mettre en œuvre pour que les autorités de poursuite pénale puissent surveiller la téléphonie mobile et le trafic internet en vue d'élucider des infractions graves. Parallèlement, le Conseil fédéral a défini certaines orientations concernant la révision en cours de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT). Il s'agit de permettre aux autorités de poursuite pénale de recourir à des programmes informatiques spéciaux pour surveiller des données cryptées relevant de la correspondance par télécommunication. L'utilisation de ces programmes à d'autres fins, notamment pour effectuer des perquisitions en ligne, ne sera cependant pas autorisée.

<http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2011/2011-11-23.html>

Publications

Conseil fédéral

Le Conseil fédéral approuve un rapport sur l'évaluation de la loi sur la protection des données, qui confirme que la loi sur la protection des données protège efficacement la personnalité et les droits fondamentaux des individus. Il révèle toutefois une amplification des menaces qui pèsent sur la protection des données, en raison des développements techniques et sociétaux intervenus ces dernières années. Sur la base de ce constat, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police d'examiner l'opportunité de renforcer la législation en matière de protection des données :

<http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2011/2011-12-09.html>

Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO)

Le GRECO a rendu un rapport concernant, en Suisse, l'incrimination de la corruption rapport ([thème I](#)) et la transparence du financement des partis politiques ([thème II](#)). A ce dernier sujet, le GRECO souligne que le système juridique suisse est quasiment le seul en Europe à ne pas imposer, au niveau fédéral et dans la quasi-totalité des cantons, de règles sur la transparence du financement des activités politiques. Les partis politiques ne sont assujettis à aucune règle contraignante dans ce domaine ni à aucune supervision de leurs revenus et de leurs dépenses. Il en va de même des campagnes électorales, des initiatives citoyennes et des référendums. *Traductions en EN, DE et IT :*

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/news/News%2820111202%29Eval3_Switzerland_fr.asp

Actualités de la CNIL- Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

Ordiphones et vie privée : ces « téléphones intelligents » ont déjà séduit 17 millions de Français grâce à leurs nombreuses fonctionnalités et aux tarifs alléchants proposés par les opérateurs. La CNIL a cherché à mieux comprendre les pratiques des Français avec ces nouveaux accessoires technologiques. Quelles données personnelles stockent-ils (photos, contacts, coordonnées bancaires, codes secrets, informations médicales) ? Ont-ils conscience de la sensibilité de ces données ? Comment les protègent-ils ? Pour répondre à ces questions, la CNIL a demandé à Médiamétrie de réaliser une enquête en ligne auprès de 2 315 utilisateurs de terminaux de poche et notamment auprès des 15-17 ans.

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/smartphone-et-vie-privee-un-ami-qui-vous-veut-du-bien>

Biométrie : la CNIL refuse l'utilisation du réseau veineux dans une cantine scolaire. La Commission rappelle que les données biométriques ne sont pas des données à caractère personnel "comme les autres". Elles présentent, en effet, la particularité de permettre à tout moment l'identification de la personne concernée sur la base d'une réalité biologique qui lui est propre, permanente dans le temps et dont elle ne peut s'affranchir. À la différence de toute autre donnée à caractère personnel, la donnée biométrique n'est donc pas attribuée par un tiers ou choisie par la personne : elle est produite par le corps lui-même et le désigne ou le représente, lui et nul autre, de façon immuable. Elle appartient donc à la personne qui l'a générée et qui ne peut en changer. Dès lors, tout détournement ou mauvais usage de cette donnée fait alors peser un risque majeur sur l'identité de celle-ci.

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actu-cnil/article/article/biometrie-la-cnil-refuse-lutilisation-du-reseau-veineux-dans-une-cantine-scolaire>

Canton de Fribourg - Fri-Tic

Le Centre fri-tic (intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles fribourgeoises), partant du double constat du fort développement de l'enseignement numérique et de la mainmise de grandes entreprises ou conglomérats et des éditeurs privés sur la diffusion des moyens d'enseignement numériques, préconise de prendre les mesures suivantes : négociation de licences globales au niveau régional, voire national ; développement dans des formats standards et ouverts plutôt que dans des formats propriétaires ; conclusion de contrats d'édition incluant le droit pour les enseignants de produire des documents pédagogiques et le partage de ces ressources par le biais de l'intranet (Internet protégé par un mot de passe) ; enfin, un accès unique et une authentification unique gérés par l'autorité cantonale. Cette authentification doit permettre aux enseignants de se connecter aux sites des éditeurs, tout en permettant au canton de conserver la maîtrise des identités et de la protection des données des utilisateurs : <http://www.fri-tic.ch/dyn/9.asp?url=45972%2Easp>

Commission européenne

La commissaire européenne Neelie Kroes a annoncé une révolution pour partager des données publiques et transformer « les données gouvernementales en or ». Elle a mentionné que cette annonce « va radicalement bousculer » l'accessibilité des données quant à leur réutilisation et a aussi donné quelques étapes que la Commission Européenne s'apprête à franchir. Information en français sur le site de l'Observatoire technologique : <http://ot-lab.ch/?p=1686>

Nicolas Lechopier *Les valeurs de la recherche. Enquête sur la protection des données personnelles en épidémiologie*

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL -France) vient d'attribuer son prix de thèse 2010 à Nicolas Lechopier, ce qui a permis sa publication aux éditions Michalon. Cet ouvrage examine la mise en circulation des données sensibles lorsque l'on répond au questionnaire d'un enquêteur, participe à un essai clinique, va à la pharmacie chercher un médicament, a recours aux services de santé. Au nom de quoi les chercheurs peuvent-ils y avoir accès ? Comment établir une juste

mesure entre l'intérêt d'une recherche et le respect de la confidentialité de la vie privée ? Telles sont les questions traitées dans cet ouvrage aux confins de plusieurs disciplines (épidémiologie, informatique et libertés, recherche, etc.)

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/publication-du-prix-de-these-2010-de-la-cnil>

Bastien von Wyss *Droit d'accès aux documents officiels : comparaison et étude de la mise en œuvre de quatre lois sur la transparence en Suisse*

Dans ce mémoire de master en droit, l'auteur s'intéresse à la transparence administrative et l'accès aux documents étatiques en Suisse. La première partie du travail rappelle les notions juridiques liées à la relation entre les citoyens, l'Etat et les informations. L'auteur effectue ensuite une comparaison des lois sur la transparence de quatre entités, les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et la Confédération. Les différences d'ancrages juridiques (constitutionnel ou non), de champs d'application, d'exceptions au droit d'accès, d'émoluments ou de délais temporels sont examinées. Des différences relativement importantes d'une loi à l'autre sont mises en valeur, par exemple dans le champ d'application matériel. Les mises en œuvre des lois dans les mêmes entités sont ensuite comparées. La fréquence d'usage du droit, le sort réservé aux demandes d'accès ou la fréquence des situations contentieuses sont par exemple examinés sur la base des documents et d'entretiens avec les préposés à la transparence des entités concernées. La jurisprudence est également décrite en détail :

<http://doc.rero.ch/search?ln=fr&f=author&p=Wyss+Bastien+von>

Conférences, formations et séminaires

Datenschutzbeauftragter Basel-Stadt

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la transparence, le préposé cantonal et la Chancellerie de Bâle-Ville organisent une journée d'étude : « Öffentliche Informationen und offene Daten : Wie viel Transparenz dank Öffentlichkeitsprinzip und Open Government Data? ».

Bâle, vendredi 20 janvier 2012 : http://www.dsb-bs.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=28&Itemid=53

Forum genevois de la sécurité

« Logiciels espions, chevaux de Troie malveillants ou bienveillants, quels risques pour l'entreprise? ». Quels risques le Bundestrojaner utilisé par la Confédération fait-il courir aux entreprises? Par Philippe Oechslin, (PHD, CISSP) chargé de cours ASEC/EPFL et conseils en sécurité informatique.

Genève, jeudi 26 janvier 2012, 11.00-14.00 : <http://www.fgsonline.ch/news/detail.asp>

Europa Institut - Université de Zurich

« 5. Tagung zum Datenschutz - Jüngste Entwicklungen Datenschutz aus der Perspektive international tätiger Unternehmen steht an der diesjährigen Tagung wiederum im Zentrum: Welche Massnahmen müssen getroffen werden, um datenschutzrechtlich compliant zu sein? Wie geht man mit Konflikten zwischen Vorgaben nach US-amerikanischem Recht zu E-Discovery sowie Whistleblowing und den Anforderungen des Europäischen Datenschutzrechts um? Sind die datenschutzrechtlichen Regeln über die transnationale Bearbeitung von Personendaten noch zeitgemäss und was birgt die Zukunft? »

Zürich, jeudi 26 janvier 2012, 13.30-17.50 :

http://www.eiz.uzh.ch/uploads/tx_seminars/Programm_Datenschutz_26.01.2012_01.pdf

Clusis

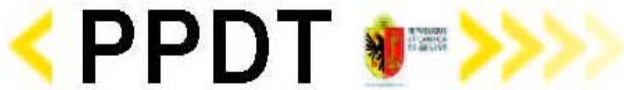
« *La cybersécurité dans 5 ans* » Une réflexion sur l'avenir pour imaginer l'évolution de la sécurité de l'information et de la position du RSSI et prévoir ce que le responsable d'organisation / d'entreprise doit entreprendre dans les prochains 5 ans pour être prêt à surmonter les cyber-risques.

Genève, 27 janvier 2012, de 9 h à 17 h <http://www.clusis.ch/site/la-cybersecurite-dans-5-ans/details/53>

Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP)

« 6ème Université AFCDP des correspondants informatiques et libertés ». L'AFCDP rassemble les Correspondants désignés par leurs organismes auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), ainsi que toutes les personnes intéressées par la protection des données

<http://www.ge.ch/ppdt>



à caractère personnel. Cette conférence annuelle alterne conférences le matin et ateliers pratiques l'après-midi.

Paris, vendredi 27 janvier 2012 <http://www.afcdp.net/Universite-des-CIL-2012-Avant>

~~~~~  
**Nos collaborations en réseau**  
~~~~~

Préposé fédéral

Le bulletin d'information du Préposé fédéral, Datum 02/2011, vient de paraître et traite entre autres les sujets suivants: cookies, loi sur la transparence, cartes de crédit, l'informatique en nuage. : <http://www.edoeb.admin.ch/dokumentation/00445/00471/01774/index.html?lang=fr>

~~~~~  
***Important***

*Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*